

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} MAI 2012 À 20 H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente: Madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2012 et de la séance spéciale du 17 avril 2012

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2012

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 avril 2012

5.3 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2012

5.4 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2011

5.5. Recommandation de paiement n° 2 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

5.6 Recommandation de paiement n° 3 (finale) / Travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / *Transport L & R Martel inc.*

5.7 Recommandation de paiement n° 4 / Travaux pour la construction d'un nouveau trop-plein au poste Le Plateau / *Transport L & R Martel inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure au 2, rue du Quai, lot numéro 465-10 et partie de lot numéro 465-14

6.3 Dérogation mineure au 35, avenue du Soleil, lot numéro 901-257

6.4 Dérogation mineure au 455, rue Gingras, lot numéro 464-33-6-1

6.5 Avis de motion – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

6.6 Octroi de contrat / Réfection d'un tronçon de la route de Fossambault / P.E. Pageau inc.

6.7 Octroi de contrat / Fabrication d'une dalle de béton pour un bâtiment d'entreposage, 15, rue des Étangs / Bâtiments Haut-Niveau inc.

- 6.8 Aliénation du lot 861-293, rue de la Sablonnière
- 6.9 Demande d'autorisation au MDDEP – Travaux de réfection des étangs aérés
- 6.10 Mandat / Vérificateurs comptables / Années 2012-2013
- 6.11 Achat d'un réservoir d'entreposage d'alun / Travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Plasticon Canada inc. (Anciennement « AC Plastiques Canada Inc. »)*
- 6.12 Demande d'ajustement des honoraires professionnels – Volet conception / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal et mise aux normes des étangs aérés / CIMA+
- 6.13 Embauche d'un employé temporaire / Travaux publics
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

93-05-2012

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

94-05-2012

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2012 et de la séance spéciale du 17 avril 2012**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
 ET RÉSOLU:

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance spéciale du 17 avril 2012 tels que déposés.

Que la mairesse suppléante et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 05.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2012

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2012

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 avril 2012 et les invite à le consulter.

95-05-2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 avril 2012

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2012 totalisant 391 272,05 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200193 à ENB 1200251.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2012 totalisant une somme de 391 272,05 \$ et la liste des engagements ENB 1200193 à ENB 1200251, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2012

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 31 mars 2012 et les invite à les consulter.

5.4 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2011

Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, dépose et fait la présentation du rapport financier pour l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2011.

Monsieur le maire félicite ses collègues du conseil municipal ainsi que le personnel pour les résultats obtenus.

96-05-2012

5.5 Recommandation de paiement n° 2 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et datée du 23 avril 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 164 860,40 \$ plus taxes à la firme *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025 et 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

97-05-2012

5.6 Recommandation de paiement n° 3 (finale) / Travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / *Transport L & R Martel inc.*

ATTENDU la correspondance du 26 avril 2012 de la firme d'ingénieurs CIMA+ recommandant le paiement n° 3 (final) relatif au projet de construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 8 186,87 \$ plus taxes à la firme *Transport L & R Martel inc.*;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

98-05-2012

5.7 Recommandation de paiement n° 4 / Travaux pour la construction d'un nouveau trop-plein au poste Le Plateau / *Transport L & R Martel inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 4 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau trop-plein au poste Le Plateau et datée du 26 avril 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 14 388,34 \$ plus taxes à la firme *Transport L & R Martel inc.*;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10240-2010 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

99-05-2012

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 19 avril 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

100-05-2012

6.2 Dérogation mineure au 2, rue du Quai, lot numéro 465-10 et partie de lot numéro 465-14

La demande de dérogation mineure vise à construire un nouveau garage sur l'espace de l'ancien garage.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 2, rue du Quai et désigné sous le lot numéro 465-10 et la partie de lot numéro 465-14, laquelle vise à permettre l'implantation d'un garage isolé à 0,5 mètre de l'une des lignes latérales et à 0,75 mètre de l'autre ligne latérale, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul latérale d'un garage isolé est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE la présente dérogation vise aussi à permettre l'implantation d'un garage isolé à 1,4 mètre de la ligne arrière, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul arrière d'un garage isolé est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet des présentes dérogations est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les présentes demandes de dérogation le 22 mars 2012 et n'a pas fait de recommandation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure déposées sur le lot numéro 465-10 et la partie de lot numéro 465-14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

101-05-2012

6.3 Dérogation mineure au 35, avenue du Soleil, lot numéro 901-257

La demande de dérogation mineure vise à régulariser la situation dérogatoire d'une portion de balcon du deuxième étage.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 35, avenue du Soleil et désigné sous le lot numéro 901-257, laquelle vise à régulariser l'implantation d'un balcon à l'étage à 0,9 mètre de la ligne avant, alors que la norme réglementaire pour l'implantation d'un balcon dans la zone 66-V est de 2 mètres de la limite avant du lot;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 17.4.5.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 22 mars 2012 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-257.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

102-05-2012

6.4 Dérogation mineure au 455, rue Gingras, lot numéro 464-33-6-1

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage dans la marge avant.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 455, rue Gingras et désigné sous le lot numéro 464-33-6-1, laquelle vise à permettre l'implantation d'un garage attenant à 5,2 mètres de la ligne avant du lot, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul avant d'un garage attenant est de 6 mètres;

ATTENDU QUE la présente dérogation vise aussi à permettre l'implantation d'une remise attenant au futur garage à 2,6 mètres de la ligne arrière, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul arrière d'une remise attenant est de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet des présentes dérogations est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les présentes demandes de dérogation le 22 mars 2012 et recommande majoritairement de les accepter sous condition de diminuer la demande de dérogation mineure pour la marge arrière à 4,5 mètres au lieu des 2,6 mètres;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accorder les dérogations mineures conditionnellement à ce que la remise existante soit démolie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure déposées sur le lot numéro 464-33-6-1, conditionnellement à ce que la remise existante soit démolie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Avis de motion – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

La conseillère Hélène Thibault donne avis de motion à l'effet qu'elle déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

103-05-2012

6.6 Octroi de contrat / Réfection d'un tronçon de la route de Fossambault / P.E. Pageau inc.

La Ville a demandé des soumissions dans le cadre des travaux de réfection d'un tronçon de la route de Fossambault.

ATTENDU les soumissions publiques demandées sur le site d'appel d'offres SEAO pour la réfection d'un tronçon de la route de Fossambault;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 26 avril 2012;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ datées du 27 avril 2011;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 1^{er} mai 2012,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à la firme *P.E. Pageau inc.* pour la réfection d'un tronçon de la route de Fossambault, pour un montant de 235 835 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 10370-2011 et le fonds de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

104-05-2012

6.7 Octroi de contrat / Fabrication d'une dalle de béton pour un bâtiment d'entreposage préfabriqué, 15, rue des Étangs / *Bâtiments Haut-Niveau inc.*

La Ville procédera sous peu à l'installation d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué sur la rue des Étangs.

ATTENDU les soumissions demandées pour la fabrication d'une dalle de béton qui recevra le bâtiment d'entreposage sur la rue des Étangs;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Bâtiments Haut-Niveau inc. en date du 26 avril 2012;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 27 avril 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'adjoint au contremaître des travaux publics à mandater la firme Bâtiments Haut-Niveau inc., pour un montant de 24 076 \$ plus taxes, pour la fabrication d'une dalle de béton au 15, rue des Étangs;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

105-05-2012

6.8 Aliénation du lot 861-293, rue de la Sablonnière

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi des Cités & Villes permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU QUE la Ville désire se départir du lot 861-293 localisé dans le prolongement de la rue de la Sablonnière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU:

QUE la Ville procède à la mise en vente par soumission publique du lot 861-293;

QUE le prix minimal demandé soit fixé à 165 000 \$;

Que les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

106-05-2012

6.9 Demande d'autorisation au MDDEP – Travaux de réfection des étangs aérés

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis du projet de réfection des étangs aérés;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE ces démarches comprennent le traitement de la demande de CA pour les travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration et pour la détermination des objectifs de rejets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

DE mandater expressément la firme CIMA+ pour obtenir, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, le certificat d'autorisation du MDDEP;

DE prendre l'engagement de fournir au Ministère une attestation de notre ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés en conformité aux plans et devis déposés;

D'autoriser le trésorier à payer les frais de 3 763 \$ exigibles par le MDDEP pour couvrir les frais de ladite demande;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

107-05-2012

6.10 Mandat / Vérificateurs comptables / Années 2012-2013

ATTENDU QUE la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, procède à la vérification comptable des livres de la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait de leurs services;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

DE retenir l'offre de service déposée par la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, en date du 26 avril 2012 pour qu'elle procède à la vérification comptable des exercices financiers 2012 et 2013 aux montants respectifs de 10 700 \$ et de 11 125 \$.

QUE cette dépense annuelle soit imputée au poste budgétaire « vérification externe », tel que prévu au budget courant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

108-05-2012

6.11 Achat d'un réservoir d'entreposage d'alun / Travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Plasticon Canada inc. (Anciennement « AC Plastiques Canada Inc. »)*

ATTENDU l'exercice de validation fait par la firme CIMA+ afin de vérifier les délais de fabrication et de livraison d'équipements dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés;

ATTENDU QUE dans le but de s'assurer que tous les équipements seront disponibles pour la poursuite des travaux, dont le réservoir d'entreposage d'alun, exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU les alternatives proposées par la firme CIMA+ dans leur correspondance du 23 avril 2012;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Plasticon Canada inc. (Anciennement « AC Plastiques Canada Inc. ») pour un réservoir d'entreposage d'alun;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

QUE le conseil accepte l'alternative n° 1 soumise par la firme CIMA+ à l'effet de procéder à l'achat du réservoir d'alun auprès de la firme Plasticon Canada inc. (Anciennement « AC Plastiques Canada Inc. »). pour un montant de 21 323 \$ plus taxes;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents pertinents;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

109-05-2012

6.12 Demande d'ajustement des honoraires professionnels – Volet conception / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal et mise aux normes des étangs aérés / *CIMA+*

Dans le cadre des travaux de réfection du poste de pompage principal et de mise aux normes des étangs aérés, la Ville a reçu une demande d'ajustement des honoraires professionnels associés au volet conception du projet.

ATTENDU la nécessité de remplacer la génératrice du poste principal;

ATTENDU QUE les travaux visant à contrer les transitoires hydrauliques sont plus importants qu'anticipés;

ATTENDU QU'il est nécessaire de refaire l'imperméabilisation des trois (3) étangs existants;

ATTENDU l'ajout de diverses activités de coordination auprès des autres intervenants impliqués dans ce projet, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), l'architecte et le laboratoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer, à la firme CIMA+, une somme de 42 425 \$ plus taxes pour des honoraires professionnels supplémentaires ainsi qu'une somme forfaitaire de 6 000 \$ plus taxes associée aux activités de coordination additionnelles;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

110-05-2012

6.13 Embauche d'un employé temporaire / Travaux publics

ATTENDU les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel pour la saison estivale 2012;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Michel Mongrain à titre de journalier, rétroactivement au 23 avril 2012 et ce, pour une période minimale de 32 semaines. Le salaire est fixé à l'échelon 1 de la catégorie d'emploi « Journalier, classe 1 ».

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Assemblée publique de consultation le 10 mai 2012

Monsieur le maire invite les citoyens à l'assemblée publique de consultation prévue le jeudi 10 mai prochain, à 19 h à la salle communautaire Le Bivouac. Cette rencontre portera sur le projet de Règlement numéro 10570-2012 modifiant les conditions préalables à l'approbation d'un permis de lotissement.

7.2 Journée de l'arbre

Dans le cadre du « Mois de l'arbre », monsieur le maire invite les citoyens à participer à la Journée de l'arbre qui aura lieu le samedi 26 mai prochain à l'hôtel de ville, de 8 h 30 à 12 h.

7.3 Vignettes de bateaux

Monsieur le maire informe les résidants que les vignettes de bateaux sont renouvelables pour les trois prochaines années, soit 2012-2013-2014, et elles sont disponibles à la réception de l'hôtel de ville au coût de 90 \$.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. La réfection d'un tronçon de la route de Fossambault;
2. La possibilité de faire une piste cyclable le long de ce tronçon;
3. Le suivi de l'abri postal à construire pour les résidants du chemin du Sommet;
4. La vitesse sur la route de Fossambault;
5. Les éraillures faites sur l'asphalte neuve du secteur Le Plateau causées par les crampons d'un pouce de l'entrepreneur en déneigement;
6. La durée de vie du 4^e étang aéré qui sera construit.;
7. Les prochaines dates prévues des réunions du CCU;
8. L'affichage de la soumission publique pour la vente du terrain de la rue de la Sablonnière.

Fin de la seconde période de questions à 21 h 10.

111-05-2012

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 10.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier